



**CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE  
A ABIDJAN**

**DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2018/2019**

**Date limite de dépôt des dossiers : 23/02/2018 avant midi**  
**Les dossiers déposés hors-délai seront jugés irrecevables**

**Tous les documents doivent être présentés en ORIGINAUX et PHOTOCOPIES pour les premières demandes de Bourses scolaires et UNIQUEMENT LES PHOTOCOPIES dans une enveloppe pour les dossiers en renouvellement.**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR**

- 1 - Un formulaire par famille** (devant être dûment renseigné et signé par le demandeur)
- 2- Un courrier de demande de bourse** adressé au Consulat général de France à Abidjan
- 3 - Le livret de famille** ainsi que :
  - **Pour les personnes divorcées** : le jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents).
  - **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès) et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin.
  - **Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants** : attestation sur l'honneur de non-concubinage.
  - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (MDPH) ou attestation du poste que l'enfant est éligible à l'Allocation Enfant Handicapé.
  - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses. (**Vérifier la date limite de validité**)
- 5 - Certificat de scolarité de 2017/2018 pour chaque enfant à charge.**
- 6 - Passeport de tous les membres de la famille** (photocopier les pages tamponnées des voyages). ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux.
- 7 - Justificatif de domicile** : les 3 dernières factures d'eau et les 3 dernières factures d'électricité.
- 8 - Plan géographique d'accès au domicile.**

**9 - Justificatifs de ressources 2017** : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents (quelle que soit la situation familiale) pour l'année **2017**.

**a) Pour les salariés :**

- les 12 bulletins de salaire de **2017** et une attestation de l'employeur faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires (CNPS) et les impôts payés par **l'employé (IGR + IS + CN)**

**b) Pour les commerçants et les professions libérales :**

- Avis d'imposition sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats de la société visée par les services fiscaux.  
- les statuts de la société.  
- compte d'exploitation ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé.  
- Avis d'imposition sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée.  
- les relevés bancaires des 3 derniers mois.

**c) Pour les retraités ou pensionnés :** relevé annuel **2017** des retraites ou pensions reçues.

**d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :**

- justificatifs des revenus (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant).

**e) Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :**

- justificatifs (récapitulatif) des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues en **2017**.

**f) Pour les personnes sans emploi :**

- l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).  
Pour les personnes licenciées en 2017, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues ou à percevoir.

**g) Aide familiale :** une attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert) + photocopie de la pièce d'identité.

**h) Avantages en nature :** en cas de mise à disposition d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition,...).

**9 - Attestation de l'employeur** justifiant de sa participation ou non aux dépenses de scolarisation.

**10 - Justificatifs du patrimoine immobilier :**

- acte notarié précisant le prix d'achat du (ou des) bien(s) en Côte d'Ivoire, en France (ou tout autre pays) ; avis de taxe foncière et avis d'imposition **2017** sur les revenus immobiliers perçus.  
- le cas échéant, justificatifs des revenus locatifs annuels.

**11 - Justificatifs des revenus mobiliers :**

- avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.

**12 - Carte grise** du ou des véhicules possédés (personnels et/ou de fonction).

**13 – Pension alimentaire due** : justificatifs des versements.

**14 - Caisse des Français de l'Etranger** : le dernier appel trimestriel de cotisations.

**15 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** du dernier lieu de résidence en France.

**16 - Relevé bancaire récent (moins de 3 mois) pour chaque compte bancaire ou d'épargne.**

**Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées./.**